

Adhésions 20-21

Nous sommes heureux de vous retrouver !

Et vous espérons nombreux aux multiples rendez-vous de cette nouvelle saison qui parcourra les époques historiques, les styles et les univers aux gestes artistiques forts.

Le Théâtre Alexandre-Dumas respectera scrupuleusement les conditions d'accueil obligatoires pour la protection de son public et de ses artistes dans le contexte actuel de lutte contre le Covid19. Les mesures et les protocoles gouvernementaux étant susceptibles d'évoluer, il se réserve la possibilité de modifier sa jauge et le placement des spectateurs.

Découvrez les spectacles de la saison 20-21

- * Un avant-programme, accompagné d'un bulletin d'adhésion, sera à retirer au guichet du TAD dès le mercredi 1^{er} juillet aux horaires d'ouverture (mardi au jeudi, de 13h à 17h)
- * La programmation et des extraits vidéos seront disponibles en ligne dès le 1^{er} juillet sur www.tad-saintgermainenlaye.fr



Adhérez en ligne

A partir du samedi 4 juillet, 10h. Il vous est possible :

- * de souscrire à l'ensemble des formules d'adhésion
- * de choisir votre placement siège par siège
- * d'utiliser votre avoir «chèque spectacle» lors de votre achat, après réception de son numéro par mail
- * d'effectuer un paiement différé en trois mensualités jusqu'au 31 août



Adhérez au guichet

Par dépôt de votre bulletin d'adhésion, le samedi 4 juillet (de 10h à 17h) puis jusqu'au jeudi 23 juillet au TAD aux horaires d'ouverture (mardi au jeudi de 13h à 17h).

Du 24 juillet au 31 août dans la boîte aux lettres du TAD située dans le Jardin des Arts

Les bulletins seront traités par ordre d'arrivée par une numérotation

Le paiement :

Lors du dépôt de votre bulletin, seul un chèque du montant de la carte d'adhésion vous sera demandé. Les billets d'entrée aux spectacles seront, quant à eux, à retirer et à régler **à partir du mardi 1er septembre, 13h.**

Si vous souhaitez bénéficier d'un paiement par prélèvement en trois mensualités, merci de déposer votre demande avec votre RIB avant le 31 août. Dans ce cas uniquement, il n'y a pas besoin de fournir de chèque pour la carte d'adhésion.

Les places restantes de spectacles en report de la saison 19-20 seront disponibles à l'achat au tarif adhérent le 1er septembre.